

- ▶ 4 types de documents pourront être ajoutés par scan ou photo sur le compte tireur
 - ▶ Pièce d'identité
 - ▶ Certificat médical de moins d'un an (obligatoire pour la demande)
 - ▶ Justificatif de domicile
 - ▶ Photo d'identité
- ▶ Ajout des documents par le licencié OU n'importe quel mandat du système : Club, CD, CR (et la Fédération uniquement pour la rectification des données personnelles)
- ▶ Consultation de ces documents uniquement par la Fédération et le licencié

GESTION DES DOCUMENTS LICENCIÉS



► Demande de création d'une nouvelle licence

- Le licencié se présente avec ses documents directement dans un Club.
- Différence pour 2024 : le certificat médical ainsi que les autres pièces demandées pour une 1^{ère} demande devront être ajoutées (photo ou scan), par le Club, au moment de la saisie de la licence.

DEMANDE DE CRÉATION DE LICENCE



▶ Demande de renouvellement de licence

- ▶ Le licencié se présente dans un Club, le certificat médical devra être ajouté, par le club ou le tireur, avant de pouvoir renouveler la licence
 - ▶ OU
- ▶ Demande dématérialisée : par le licencié, à travers son compte tireur, uniquement pour les renouvellements de la saison en cours et sans mutation pour 2024.

DEMANDE RENOUVELLEMENT DE LICENCE



► Demande dématérialisée : le licencié

- Il fait sa demande à travers son compte personnel depuis le site Internet ou l'Application Mobile;
- Il contrôle ses données (état civil, adresses, coordonnées, lieu de naissance);
- Il ajoute son certificat médical, éventuellement ses justificatifs en cas de demande de corrections de données personnelles;
- Il choisit ses options (revue, assurance, ...);
- Il fait ses choix RGPD;
- Il envoie sa demande au Club.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LICENCE SANS MUTATION

